

Travail de recherche
Le retour des spoliations liées à la BNU
1945-1951

Les spoliations constituent des sujets d'inquiétude en France tant pendant la Seconde Guerre mondiale que dans l'après-guerre. Une spoliation¹ consiste à déposséder quelqu'un de ses biens, et consiste en une infraction au droit international en vertu du droit de La Haye. C'est un acte délibéré, généralement commis par force, ruse ou abus de pouvoir ; ce fut cette dernière raison dans le cas des spoliations qui nous intéressent ici. Les Allemands ont en effet "confisqué" des biens tant aux particuliers qu'aux institutions françaises pendant la guerre, suivant un plan élaboré les années précédant la guerre, pour des raisons majoritairement politiques et antisémites. Cela a notamment été le cas à la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, ses collections et son personnel sont envoyés à Clermont-Ferrand afin de les protéger de l'avancée allemande. Sur demande des Allemands, les collections et une partie du personnel sont cependant ramenées à Strasbourg dès 1941 ; et même si techniquement, la BNU et son directeur Ernest Wickersheimer restent à Clermont-Ferrand, elle est en pratique passée sous le contrôle des Allemands. Elle est remplacée à Strasbourg par l'Universitäts- und Landesbibliothek (ULB), et un Allemand appartenant au parti national-socialiste, Kart Julius Hartmann, également directeur de la bibliothèque universitaire de Göttingen en Allemagne, est choisi comme directeur par intérim de la nouvelle ULB. Les Allemands ont donc le champ libre pour appliquer à l'ULB leurs politiques en terme de spoliations.

Au départ des Allemands, il a fallu monter de nombreux projets de recherche pour rendre à un maximum de personnes ce qui leur appartenait, projets auxquels la BNU a participé. Nous nous demanderons donc quels sont les moyens mis en œuvre pour les recherches et restitutions de livres spoliés, à la fois menées par la BNU elle-même et portant sur ses collections. Elles sont de trois sortes. La première est le tri des ouvrages spoliés de particuliers, abandonnés par les Allemands à Strasbourg, notamment à la BNU, afin de les restituer à leurs propriétaires. La seconde est la recherche des ouvrages spoliés à la BNU et emmenés par les Allemands à leur départ. La dernière est la recherche, au sein des collections de la BNU, d'œuvres spoliées pendant la guerre et ajoutées aux collections par quelque moyen que ce soit, volontairement ou par erreur.

Nous nous concentrerons sur la période de l'après-guerre, entre 1945 et 1951, mais nous ferons quelques incursions dans les décennies suivantes pour discuter de recherches et de découvertes postérieures. Nous nous appuierons à la fois sur des archives de la période de l'après-Seconde Guerre mondiale, des témoignages écrits d'individus impliqués dans le processus de recherche et de restitution, et des travaux plus récents d'historiens, notamment de Martine Poulain, aujourd'hui figure de référence pour l'histoire des spoliations de la Seconde Guerre mondiale, en particulier pour son ouvrage *Livres pillés, lectures surveillées*².

¹ Le petit Larousse 2013 donne comme définition « action de dépouiller quelqu'un de quelque chose par force ou par ruse, de déposséder » ; Le petit Robert 2019 « action de dépouiller (quelqu'un) par violence, par fraude, par abus de pouvoir (en le privant de ce qui lui revenait) ».

² Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008 (« NRF Essais »)

I. Le traitement des livres abandonnés à la BNU

La prise en charge rapide des dépôts abandonnés par les Allemands

En fuyant précipitamment l'arrivée des armées des Alliés à Strasbourg, les Allemands ont abandonné derrière eux les livres qu'ils avaient spoliés. Plusieurs dépôts ont ainsi été retrouvés, notamment au fort Desaix, aux Archives départementales³ et à la BNU.

Ernest Wickersheimer, administrateur français de la BNU avant la Seconde Guerre mondiale, qui était resté à Clermont-Ferrand gérer la BNU repliée, retourne à Strasbourg en novembre 1945 prendre la direction de la bibliothèque⁴. Il y découvre « une grande quantité de livres appartenant à des Français et confisqués par les Allemands pendant les années d'occupation »⁵. A cette époque, le gouvernement n'a pas encore pris de mesures claires quant au traitement des spoliations ; le seul service opérationnel auquel Wickersheimer peut s'adresser est l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), créé à la suite du Traité de Versailles en 1919.

L'OBIP est un organisme du ministère des Affaires étrangères. Il gère la recherche et le rapatriement de biens spoliés emmenés en Allemagne, et organise la coopération entre les ministères, les organismes et les services responsables des restitutions.⁶ L'ampleur de la tâche à accomplir dans les départements annexés a conduit à la création de bureaux de l'OBIP en dehors de Paris, notamment à Strasbourg. C'est à celui-ci que Wickersheimer déclare le dépôt de livres spoliés.

Le dépôt est vite pris en charge, comme l'indique un rapport de Wickersheimer en 1946 : « Un service de triage et de restitution a été créé, sur mon initiative, par l'Office des biens et intérêts privés qui en rétribue le personnel. Le travail a été organisé avec le plus grand soin par Mlle Bernardin⁷ »⁸. La quantité d'ouvrages est estimée à environ 200.000 livres par Ernest Wickersheimer en 1946⁹ ; on verra plus tard qu'il y en avait en réalité davantage. Jenny Delsaux, à la tête de la Sous-commission aux livres de la Commission de récupération artistique à Paris¹⁰, a d'autres estimations (150.000 livres), mais ce sont des chiffres datant de 1945 donc probablement antérieurs à un décompte plus précis, bien qu'elle les réutilise dans des documents ultérieurs¹¹.

³ Jean-Marc Dreyfus, « Le pillage des bibliothèques – et particulièrement des bibliothèques juives – en Alsace annexée, 1940-1945 », dans Alexandre Sumpf et Vincent Laniol (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions. Archives et bibliothèques au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012

Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/pur/130293> [consulté le 18/05/2023]

⁴ Catherine Maurer, « La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) : deux bibliothèques, dans et hors Strasbourg », *Bibliothèques Strasbourg. Origines-XXI^e siècle*, sous la direction de Frédéric Barbier, BNU/ Editions des Cendres, 2015, p.291-307, ici p.307

⁵ Archives de la BNU (ABNU), Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.12

⁶ Article des Archives du ministère des Affaires étrangères sur l'histoire de l'OBIP

<https://francearchives.gouv.fr/article/88482411> [consulté le 02/09/2023]

⁷ Edith Bernardin, à cette époque bibliothécaire à la BNU.

⁸ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.11

⁹ *Ibid.*, p.11

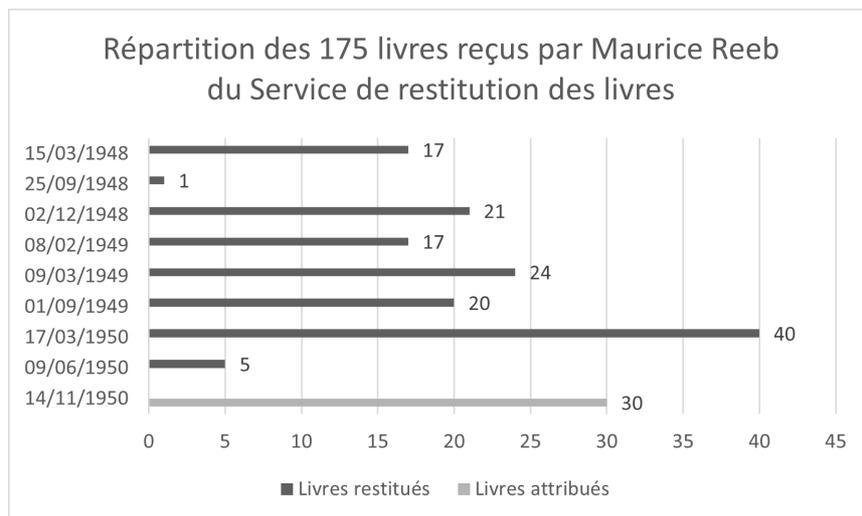
¹⁰ Pour plus d'informations sur la Commission de récupération artistique et la Sous-commission de Jenny Delsaux, voir l'article du ministère de la Culture sur la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation-du-ministere/Le-secretariat-general/Mission-de-recherche-et-de-restitution-des-biens-culturels-spolies-entre-1933-et-1945/Documentation-historique-et-juridique#CRA> [consulté le 02/09/2023].

¹¹ Archives nationales (AN), 17977, Texte de la conférence sur l'activité de la Sous-commission donnée à la « Fac catholique rue d'Assas » le 16 décembre 1945, p.2 ; AN, 17977, Communication sur l'activité de la Sous-commission aux livres à la Commission de récupération artistique par Madame Delsaux, Bibliothécaire en chef, faite le 15 janvier 1948 à l'Union française des organismes de documentation, p.3

Tâches attribuées au Service de restitution des livres spoliés d'Edith Bernardin

Il est difficile de déduire les tâches précises que devait accomplir le Service de restitution des livres spoliés, car les rares sources l'évoquant ne sont pas toujours en accord les unes avec les autres. Il est en revanche certain qu'il devait s'occuper du dépôt de la BNU. Plus précisément, il fallait, pour chaque livre, d'abord tenter d'identifier son propriétaire grâce aux dossiers détaillés déposés par certains spoliés et à des indications dans le livre ; si ce n'était pas possible, voir si ce livre correspondait aux livres demandés par un spolié, même si ce n'était pas exactement le même ; enfin, en dernier recours, déterminer à qui ce livre pourrait profiter selon le sujet qu'il abordait - on sait que le Service de restitution des livres devait gérer les attributions : dans une lettre qu'Edith Bernardin adresse à Jenny Delsaux le 20 février 1948¹², elle avoue elle-même avoir des difficultés à gérer les attributions.

On trouve ainsi plusieurs attestations de livres rendus ou attribués par la BNU dans les fonds de l'OBIP aux Archives départementales. On peut prendre le cas de Maurice Reeb, Docteur et professeur¹³, qui s'est vu restituer 145 ouvrages, après sa déclaration extrêmement précise des biens spoliés dans son appartement du 2 avenue de la paix en juillet 1939. Il a également reçu 30 livres qui lui ont été attribués car proche des livres qu'il avait déclarés spoliés. Plusieurs attestations sont signées de la main d'Edith Bernardin.



Plusieurs attestations stipulent que ces livres lui ont été remis par le Service des biens spoliés de l'OBIP, mais également qu'ils doivent être retirés de l'inventaire tenu par le Service de restitution des livres spoliés, une autre attestation précise « que l'Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg [lui] a remis au nom de l'Office des biens et intérêts privés, Service des biens spoliés, trois ouvrages provenant de [sa] bibliothèque » le 5 février 1946 ; d'autres encore portent le sceau du Service des biens spoliés. On peut supposer que si l'équipe d'Edith Bernardin était chargée de déterminer à qui devait être restitué ou attribué un livre, il revenait au Service des biens spoliés de faire parvenir les ouvrages aux particuliers.

En revanche, la tâche intermédiaire, à savoir prendre contact avec les spoliés, revenait bien au Service de restitution des livres spoliés. Ernest Wickersheimer le dit dans son rapport annuel au Conseil d'administration de la BNU en 1947 : « Le service s'est mis en outre en relations avec 1903 spoliés, dont 884 ont fait des déclarations plus ou moins

¹² AN, 17976, lettre de M^{me} Bernardin, OBIP Strasbourg à Jenny Delsaux, 22 février 1948

¹³ Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), 631 D 15, procès-verbaux d'attribution de livres et formules de décharge à Maurice Reeb, quittances et attestations signées par Maurice Reeb, et listes de l'ameublement que contenait l'appartement du professeur Reeb en juillet 1939

précises sur les livres qui leur ont été pris. Le personnel est en train de confronter ces déclarations avec les volumes sans indications de propriétaire »¹⁴. L'existence de spoliés contactés n'ayant pas fait de déclaration pourrait suggérer que c'est le service lui-même qui contactait les spoliés, soit par des indications désignant leur propriétaire retrouvées dans les livres, soit en sachant par un autre moyen qu'ils ont été spoliés ; mais il n'existe aucune certitude, puisque cela pourrait simplement signifier qu'une grande partie des spoliés avec lesquels le service est en relation n'a pas fait de déclaration sous le format officiel ou est encore en train de la constituer.

La BNU n'a pas uniquement traité le dépôt qui se trouvait dans ses locaux, comme l'indique le rapport annuel de Wickersheimer du 13 juin 1947 : « C'est pendant l'été de 1945 que l'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pris l'initiative d'un service de triage et de restitution aux spoliés de 500 000 ou 600 000 volumes séquestrés par les Allemands, dont près de la moitié était empilée dans nos locaux, tandis que d'autres étaient entreposés aux Archives départementales et en divers endroits tels que les casemates du fort Desaix. Quinze à vingt agents, rétribués par l'Office des biens et intérêts privés travaillent sous la direction d'une bibliothécaire [Edith Bernardin] »¹⁵. Jean-Marc Dreyfus, qui a écrit un article sur le sujet¹⁶, indique cependant d'autres chiffres : la quantité de livres entreposés aux Archives départementales et au fort Desaix serait de 80.000 livres. Y a-t-il eu confusion ? Le peu de sources faisant référence à d'autres dépôts que ceux de la BNU, des Archives départementales et du fort Desaix semble indiquer que les autres dépôts ne sont pas aussi importants que ces trois-ci, en tout cas pas assez pour comprendre les plus de 200.000 livres manquants au compte de Wickersheimer. Ce chiffre est peut-être dû à la révision à la hausse par Wickersheimer du nombre d'ouvrages entreposés à la BNU.

Edith Bernardin a également été chargée des livres de la Goethehaus, au 43 allée de la Robertsau. Il s'agissait d'une institution créée pendant la guerre par les Allemands, dirigée par Albert Schmitt, également directeur provisoire de l'ULB avant d'être remplacé par Karl Julius Hartmann en mai 1941. Albert Schmitt a acquis pour cette institution 200.000 volumes essentiellement d'alsatiques, dont des livres spoliés. On sait qu'Edith Bernardin s'est chargée de la restitution de la collection Mutterer, la plus importante avec 1.700 volumes, grâce à une note rédigée après 1945 par Edith Bernardin selon laquelle « tous les livres de la liste ont été restitués à M. Mutterer »¹⁷.

Enfin, le bureau strasbourgeois de l'OBIP était également chargé de rapatrier des œuvres spoliées qui avaient été emportées en Allemagne. Des documents aux Archives départementales attestent de livres repérés en Allemagne par le personnel des Archives de l'époque, plus précisément à la Generallandesarchiv à Karlsruhe, et rapatriés en France par l'OBIP¹⁸. Il n'est cependant pas indiqué quel service de l'OBIP s'en est occupé. On ne sait donc pas si le service d'Edith Bernardin avait en charge le rapatriement de livres d'Allemagne ou non.

¹⁴ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1947, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.6

¹⁵ *Ibid.*, p.6

¹⁶ Jean-Marc Dreyfus, *op. cit.*

¹⁷ ABNU, dossier sur la Goethehaus. Cité dans Catherine Maurer, « Spoliations et restitutions à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : un chantier encore ouvert (1940-immédiate après-guerre) », *Où sont les bibliothèques spoliées par les nazis ? Tentatives d'identification et de restitution, un chantier en cours* : Paris, 23 et 24 mars 2017, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2019.

Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68756-spoliations-et-restitutions-a-la-bibliotheque-nationale-et-universitaire-de-strasbourg-un-chantier-encore-ouvert-1940-immEDIATE-apres-guerre> [consulté le 20/04/2023]

¹⁸ ADBR, 2045 W vrac 369, « Restitutions par la Generallandesarchiv à Karlsruhe de livres spoliés (1953) »

Fonctionnement du Service de restitution des livres spoliés

Nous n'avons pas trouvé de sources expliquant de quelle manière Edith Bernardin et son équipe ont travaillé. En effet, les archives de la BNU ne semblent pas comporter de dossiers relatifs à l'OBIP ou au Service de restitution des livres spoliés. Les archives de l'OBIP aux Archives départementales du Bas-Rhin ne comprennent pas de section comportant uniquement des documents du Service de restitution des livres, même si on trouve quelques mentions d'Edith Bernardin, de la BNU ou du Service de restitution des livres, dans des dossiers d'individus dont les biens spoliés comportaient des livres.

On peut cependant supposer qu'elle a travaillé de la même manière que Jenny Delsaux, qui a eu pour tâche de trier et restituer les nombreux dépôts de livres spoliés retrouvés à Paris, et pour lequel nous avons accès à un rapport exhaustif écrit par Jenny Delsaux elle-même¹⁹. Les deux services étaient en effet en contact et s'échangeaient des conseils : dans le texte d'une conférence sur l'activité de la Sous-commission donnée par Jenny Delsaux elle-même à la « Fac catholique rue d'Assas »²⁰, Delsaux indique que « Mme Delsaux a été envoyée en Mission dans le dépôt [de la BNU] en octobre 1945 et a établi des rapports réguliers entre les deux services »²¹. Dans la lettre déjà citée, Bernardin demande des conseils à Delsaux.

Le tri des ouvrages nécessite du personnel qualifié, capable d'évaluer rapidement le thème d'un livre sur des sujets parfois très spécialisés et quelquefois en langue étrangère. Jenny Delsaux indique ainsi que la vingtaine de trieurs et trieuses travaillant au tri des dépôts parisiens sont « choisis autant que possible parmi des personnes compétentes : ainsi nous avons recruté un médecin, un ingénieur, des personnes connaissant jusqu'à 10 langues anciennes et modernes, des historiens, des spécialistes d'histoire de l'art, d'hébreu, etc. »²². On peut donc supposer que l'équipe recrutée pour le Service de restitution des livres était composée d'individus qualifiés. Cependant, Jean-Marc Dreyfus explique que la BNU a mis en place « une équipe provisoire d'étudiants pour trier les stocks » de livres spoliés aux Archives départementales et au fort Desaix²³, ce qui paraît étonnant : peut-être s'agit-il uniquement d'un tri préalable et non d'un examen des ouvrages en vue des restitutions.

Un des problèmes majeurs auxquels le Service des restitution des livres d'Edith Bernardin a été confronté semble être le manque de place. A Strasbourg, le bureau central de l'OBIP est situé au 40, rue de Verdun, site qu'il occupe de 1946 à 1969²⁴. L'OBIP a besoin de nombreux locaux, car il est composé de plusieurs services : « A raison de la diversité de la matière, 11 différents services ont été installés à la délégation [strasbourgeoise], dont chacun est chargé d'une mission spéciale »²⁵. Le Service des biens

¹⁹ Jenny Delsaux, *La Sous-commission des livres à la récupération artistique, 1944-1950*, Paris, [éditeur inconnu], 1976, 61 p. dactylographiées

²⁰ La date indiquée pour cette conférence est celle du 16 décembre 1945, mais on peut supposer que ce texte a en réalité été rédigé en août 1946, puisqu'il donne des informations sur des arrivées de livres en août 1946 et en prévoit pour septembre 1946. On gardera dans cet article la date du 16 décembre 1945 pour simplifier la recherche de ce document lors de recherches dans les archives.

²¹ AN, 17977, Texte de la conférence sur l'activité de la Sous-commission donnée à la « Fac catholique rue d'Assas » le 16 décembre 1945, p.2

²² *Ibid.*, Communication sur l'activité de la Sous-commission aux livres à la Commission de récupération artistique par Madame Delsaux, Bibliothécaire en chef, faite le 16/01/1948 à l'Union française des organismes de documentation, p.2

²³ Jean-Marc Dreyfus, *op. cit.*

²⁴ Adresse mentionnée dans ADBR, 2045 W vrac 369, note sur des ouvrages attribués aux archives départementales du Bas-Rhin par le Service de restitutions des livres spoliés et comportant l'adresse de l'OBIP à Strasbourg ; voir également [https://archi-wiki.org/Adresse:Villa_Oppenheimer_\(Strasbourg\)](https://archi-wiki.org/Adresse:Villa_Oppenheimer_(Strasbourg)) [consulté le 02/09/2023].

²⁵ ADBR, Rapport annuel des chefs de service pour l'année 1948, Rapport annuel de M. le Délégué de l'Office des biens et intérêts privés, p.71

spoliés est notamment installé au 56, allée de la Robertsau²⁶. Le Service de restitution des livres spoliés est donc contraint de s'installer à la BNU et d'y traiter directement les livres spoliés, et de créer une autre équipe travaillant aux Archives départementales pour y traiter leur dépôt. Au grand dam d'Ernest Wickersheimer, car comme il l'indique à plusieurs reprises, la BNU manque cruellement de place, surtout depuis le bombardement par l'armée des Etats-Unis de Strasbourg le 25 septembre 1944, qui a durement éprouvé le bâtiment²⁷. Il explique en 1946 qu'« il est regrettable que l'Office des biens et intérêts privés n'ait pas réussi jusqu'ici à trouver un endroit où concentrer tous ces livres. Cela faciliterait les opérations de triage et débarrasserait des locaux dont les Archives départementales et nous-mêmes aurions le plus grand besoin. »²⁸. Il revient sur le sujet l'année suivante : « Je n'ose espérer que ces opérations soient terminées à la fin de cette année. Cependant les deux salles et les magasins que nous avons cédé à l'Office des biens et intérêts privés, trouveraient aisément un autre usage. »²⁹. La situation s'est améliorée fin 1947 : « A la rentrée universitaire, l'Office des biens et intérêts privés a évacué les deux salles où étaient ses bureaux et ceux-ci furent transférés au voisinage de l'entrée de la Bibliothèque dans une pièce qu'ils évacuèrent à son tour en mars. Actuellement l'Office n'occupe plus à la Bibliothèque que l'ancien prêt, le pourtour de la grande salle de lecture et le pourtour de l'ancienne salle du catalogue, de plain-pied avec le 4^e étage des magasins, ces locaux lui servant exclusivement de dépôts. »³⁰.

Les dépôts traités par le Service de restitution des livres spoliés ne contenaient pas que des livres spoliés à des particuliers. Catherine Maurer, qui a écrit un article sur le sujet³¹, explique cependant que jusqu'à présent, les œuvres provenant d'autres institutions n'ont pas été retrouvées. Elle explique qu'Albert Schmitt, directeur provisoire de l'ULB et délégué aux bibliothèques scientifiques d'Alsace en 1941, a organisé le tri et l'épuration de bibliothèques alsaciennes, les ouvrages ainsi retirés des collections devant être transmis à l'ULB, ce qui fut fait. Karl Julius Hartmann, son successeur à la tête de l'ULB, a lui aussi organisé des spoliations de bibliothèques et d'institutions. Ces œuvres n'ont cependant que transité par l'ULB pendant la guerre, et ne s'y trouvent donc plus.

De même, le service n'attribuait pas que des ouvrages à des particuliers, mais également à des institutions : des documents des Archives départementales stipulent que le Service de restitution des livres spoliés a attribué des ouvrages aux Archives départementales le 19 décembre 1947 et le 29 novembre 1949³².

Progression du traitement des dépôts et fin de l'activité du Service de restitution des livres spoliés

Plusieurs documents d'archives nous permettent de suivre la progression du service. Le travail d'identification des documents et de leurs propriétaires a déjà commencé en décembre 1945 : dans la conférence déjà mentionnée, Jenny Delsaux indique que « ces livres sont en bonne voie de classement ». A la date du 31 mai 1946, 30 357 ouvrages du dépôt de la BNU ont déjà pu être rendus à leur propriétaire³³. Le 1^{er} juin 1947, sur tous les

²⁶ ADBR, 631 D 21, lettre d'Arbogast Marie au Service des biens spoliés de l'OBIP ; ADBR, 631 D 15, courrier de Robert Redslob.

²⁷ ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.7 et 10

²⁸ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.11

²⁹ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1947, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.6

³⁰ ABNU, Procès-verbal du CA du 28 juin 1948, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.6

³¹ Voir Catherine Maurer, 2019, *op. cit.* pour des précisions sur les spoliations des bibliothèques scientifiques alsaciennes, non reprises ici puisqu'elles ne concernent pas directement le sujet de cet article.

³² ADBR, 2045 W vrac 369, Bibliothèque – Livres spoliés : attribution, restitution par Karlsruhe (1945-47 ; 1953), Office des biens et intérêts privés 1945-47, listes d'ouvrages attribués aux Archives départementales

³³ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, p.11

dépôts strasbourgeois, le Service de restitution des livres spoliés a « réussi à restituer 113 443 ouvrages dont les propriétaires avaient pu être identifiés, chiffre auquel il faut ajouter quelques milliers de thèses, tirés à part et brochures, reconnus comme étant le bien de la Faculté de médecine de Strasbourg »³⁴. En février 1948, plus de 200.000 livres du dépôt de la BNU ont été restitués³⁵, ce qui remet d'ailleurs en cause l'estimation préalable du fonds par Ernest Wickersheimer à 200.000 ouvrages, puisque le service a encore restitué des livres pendant plus de deux ans et qu'il n'a pas réussi à restituer l'entièreté des fonds. Le 15 juin 1950, le service de restitution des livres spoliés cesse de fonctionner³⁶.

Une lettre datée du 27 octobre 1950³⁷ indique que le dépôt de la BNU a été traité en entier : les livres identifiables ont été rendus à leurs propriétaires, les spoliés ayant fait une déposition mais dont les livres n'ont pas été retrouvés ont reçu des livres similaires, et de nombreux autres volumes ont été attribués à des particuliers. Il y reste encore « 4.000 ouvrages principalement de médecine, de brochures, de revues médicales et divers », qui sont transmis à l'administration des Domaines (appelé parfois Service des domaines³⁸). En effet, l'administration des Domaines avait pour mission³⁹ de vendre les livres ni restitués par la Sous-commission aux livres et l'OBIP, ni attribués par la Commission de choix chargée d'attribuer des livres non restitués.

Les recherches et restitutions de livres spoliés à des particuliers sont donc dans l'ensemble achevées dès 1950 en ce qui concerne la BNU, même si on verra plus loin qu'il y a eu des recherches postérieures. Les particuliers ne sont cependant pas les seuls affectés pendant la guerre : la BNU a elle aussi souffert de spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est maintenant temps de s'intéresser aux efforts entrepris pour le retour des œuvres de la BNU elle-même.

³⁴ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1947, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.6

³⁵ AN, 17976, lettre de M^{me} Bernardin, OBIP Strasbourg à Jenny Delsaux, 22 février 1948

³⁶ Jean-Marc Dreyfus, *op. cit.*

³⁷ ABNU, AL 54 II quater D, Dons et spoliations, Lettre du délégué régional de l'OBIP à Strasbourg à M. Barth de l'Administration de l'enregistrement des domaines et du timbre

³⁸ ABNU, Procès-verbal du CA du 10 mai 1951, Questions diverses – Fonds spolié

³⁹ Décret n° 49-1344 du 30 septembre 1949 relatif à la fin des opérations de la commission de récupération artistique (Journal officiel du 2 octobre 1949, p.9815). Le Domaine est encore aujourd'hui chargé des ventes aux enchères publiques ; voir le site de l'immobilier de l'Etat à ce sujet : <https://immobilier-etat.gouv.fr/pages/ventes-encheres-domaine-service-public-accessible-tous> [consulté le 17/09/2023].

II. La recherche des livres spoliés à la BNU et la reconstitution des collections

A la fin de la guerre, alors que les bombardements des Alliés se font de plus en plus proches de Strasbourg, Karl Julius Hartmann commence à prévoir de déplacer les collections les plus précieuses de l'ULB pour les mettre à l'abri. Plusieurs fonds sont ainsi constitués entre 1944 et 1945, en Alsace et en Allemagne⁴⁰. Certaines collections sont même évacuées dès 1942⁴¹. Nous prendrons ici une définition de « spoliation » plus large que celle utilisée précédemment, afin d'évoquer également les dépôts dont la raison exacte de l'évacuation, protection ou appropriation, n'est pas certaine ; et qui ont donc pu être déplacés sans volonté de les voler.

Rapatriement rapide des dépôts alsaciens

Les dépôts en territoire français après la fin de la guerre sont situés à l'Evêché de Strasbourg, au fort Desaix, à la mairie de Barr, aux tribunaux d'Erstein et d'Hochfelden et au Couvent des Bénédictines de Rosheim⁴². L'immeuble du 4 rue Auguste-Lamey, séquestré par les Allemands, conserve également des œuvres de la BNU⁴³. Ils purent être rapatriés rapidement ; Ernest Wickersheimer indique dès 1945 qu'« à l'exception de celui de Hochfelden qui n'est devenu accessible que tout récemment, [il a] inspecté [lui]-même tous les dépôts constitués à Strasbourg et aux environs pour motifs de sécurité », même s'ils n'ont pour la plupart « pas encore été ramenés à Strasbourg »⁴⁴, ce qui est accompli entre 1944 et 1945⁴⁵. Les problèmes principaux étaient le manque de place dans le bâtiment de la BNU place de la République, notamment à cause des salles détruites pendant le bombardement du 25 septembre 1944 et de la présence de l'équipe d'Edith Bernardin, la difficulté et le temps nécessaire pour le tri des ouvrages à leur retour à la BNU, et les dommages occasionnés aux ouvrages. En effet, les ouvrages précieux de médecine entreposés à Barr (Alsace) ont été presque intégralement détruits par des combats entre forces américaines et allemandes⁴⁶, et nécessitent un long travail de réparation d'ouvrages lourdement endommagés ; et de même que tous les autres dépôts alsaciens rapatriés, des efforts pour la récupération, le tri et la réintégration des ouvrages miraculés.

En plus du besoin de reconstituer les collections, d'autres raisons expliquent ce retour rapide des dépôts alsaciens. Les œuvres endommagées à Barr ne peuvent être traitées sur place, car le bâtiment n'est pas en assez bon état : comme l'écrit Wickersheimer, « il ne pouvait être question de les laisser dans les ruines de la mairie

⁴⁰ Claude Lorentz, « Le Second après-guerre : relèvement et restructurations (1945-1960) », *Bibliothèques Strasbourg. Origines-XXI^e siècle*, sous la direction de Frédéric Barbier, BNU/ Editions des Cendres, 2015, p.309-339, ici p.315-316

⁴¹ Catherine Maurer, 2015, *op. cit.*, p.304

⁴² ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.9

⁴³ Claude Lorentz, 2015, *op. cit.*, p.315

⁴⁴ ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.11-12

⁴⁵ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.2

⁴⁶ Ernest Wickersheimer, « The Destruction by fire of the medical section of the National and University Library of Strasbourg (November 28th, 1944) », *Libri*, 3 (1954), p.388-392

Disponible en ligne : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/LIBR.1954.3.1-4.388/html> [consulté le 30/05/2023]

incendiée »⁴⁷. Certains bâtiments abritant des dépôts sont utilisés pour un autre usage, ce qui fait que les ouvrages y prennent une place nécessaire et qu'ils risquent de plus d'y être abimés, comme au dépôt d'Erstein où des troupes sont cantonnées. La dernière raison est d'ordre financier : le paiement du loyer d'occupation des bâtiments pose un problème pour la BNU au budget déjà limité. Le loyer mensuel de l'appartement rue Lamey est par exemple de 7410 francs.

Difficulté du rapatriement des dépôts en Allemagne

Malgré la charge de travail que cela impose au personnel, la BNU entreprend rapidement des démarches pour récupérer les dépôts en Allemagne. En 1945 déjà, Ernest Wickersheimer fait un rapport sur les lieux où ils ont été entreposés : « Enfin les collections que voici ont été évacuées en Allemagne. Au Château de Zwingenberg dans la vallée de Neckar, 44 caisses contenant les papyrus et les ostraka⁴⁸. A Göttingen les acquisitions faites depuis 1910 ; cette dernière évacuation a eu lieu en 1944, après les débarquements alliés en France, sur l'ordre formel du "Reichsministerium" à Berlin »⁴⁹. Il indique également que « M. le Commissaire régional de la République a demandé aux autorités militaires d'assurer la sauvegarde du dépôt de Zwingenberg, dans la vallée du Neckar jusqu'à ce que son rapatriement puisse être envisagé. ». Ce dépôt-ci est rapidement ramené à Strasbourg, malgré les difficultés que pose sa présence en zone d'occupation américaine : Ernest Wickersheimer écrit que « les 44 caisses de Zwingenberg, contenant nos papyrus et nos ostrakas [leur] revinrent le 19 octobre [1945] par les soins de M. le Professeur Hocart, du Groupe français du Conseil de contrôle auprès du Commandement en chef français en Allemagne »⁵⁰.

Le retour du dépôt de Göttingen fut autrement plus compliqué. Il posait une question d'ordre bibliothéconomique : s'agissant d'ouvrages acquis par Karl Julius Hartmann pour l'ULB pendant la guerre à l'aide de finances allemandes et rapatriés dans une bibliothèque qu'il dirige lui-même, est-il légitime pour le directeur de la BNU de demander à les intégrer à ses propres fonds ? Ernest Wickersheimer va finalement obtenir gain de cause, non sans difficultés.

L'évacuation de ces collections s'est faite en deux temps⁵¹. En octobre 1944, Hartmann envoie une trentaine de caisses qui contiennent les possessions les plus précieuses de la bibliothèque⁵² pour les protéger des bombardements. Ensuite, il transfère les 33 000 volumes acquis au cours de la période de l'occupation allemande entre 1940 et 1944 et les registres correspondants, plus pour garder des ouvrages acquis par l'Allemagne et non par la France que réellement dans le but de les protéger. La plupart de ces deux fonds fut envoyé dans les campagnes environnant Göttingen⁵³.

⁴⁷ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.2

⁴⁸ Cette évacuation eut lieu dès 1942. Voir Catherine Maurer, 2015, *op. cit.*, p.304.

⁴⁹ ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.9

⁵⁰ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.2

⁵¹ Catherine Maurer, 2019, *op. cit.*

⁵² Il s'agissait probablement des livres anciens ou rares, ainsi que des objets culturels sous d'autres formes que littéraires détenus par la BNU. Aucune des sources consultées n'indique clairement de quels œuvres il s'agit réellement.

⁵³ Wilfried Enderle, « La Bibliothèque universitaire de Göttingen et la Bibliothèque nationale et universitaire de 1940 à 1946 : retour sur une histoire oubliée », *De Strasbourg à Göttingen : retour sur une histoire oubliée*, Strasbourg, BNU, 2013, p.10 à 25, ici p.22

Ernest Wickersheimer a fait un rapport détaillé⁵⁴ du rapatriement des livres de Göttingen. Il s'y rend pour la première fois en octobre 1945. Hartmann accepte alors de préparer les ouvrages à restituer. C'est en effet le 9 octobre qu'Hartmann demande au curateur de l'université de Göttingen de financer Hans Grothues, premier bibliothécaire de l'ULB qui l'avait déjà assisté pendant la guerre, pour gérer les fonds de livres réclamés par les Français, demande qui est acceptée. Hans Grothues effectue cette tâche et quitte son poste le 15 février 1946⁵⁵. Le 17 janvier, Hartmann envoie une lettre à Wickersheimer pour le prévenir qu'il peut venir récupérer les ouvrages⁵⁶.

Celui-ci prépare le nécessaire pour le trajet, « les camions et l'essence ainsi que les autorisations de circuler tant dans la zone britannique que dans la zone française et américaine qu'il fallait traverser ». Lorsqu'il arrive à Göttingen le 7 mars, on lui annonce cependant que les autorités militaires britanniques ont jugé que, s'agissant presque exclusivement d'ouvrages acquis par les Allemands, il n'est pas en droit de les récupérer. Wickersheimer entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement militaire de Göttingen, expliquant que « ces acquisitions avaient été destinées à compléter des fonds se trouvant antérieurement à la Bibliothèque et qu'il était donc naturel qu'elles [leur] fasse retour ». Grâce notamment à l'appui de M. Garnier-Coignet, chef de la Mission française des restitutions auprès de l'armée britannique d'occupation, il obtient le retour des ouvrages qui parvinrent à la BNU le 21 mars.

Wickersheimer a donc ramené à Göttingen en 1946, selon le décompte effectué à la BNU, 31.062 volumes, 8.392 brochures et les registres d'inventaire des ouvrages acquis entre 1940 et 1944, ainsi que du matériel scientifique pour l'université de Strasbourg⁵⁷.

Cependant, de nombreux ouvrages sont oubliés et laissés à Göttingen. Il s'agit de deux ouvrages - en trois volumes - consacrés aux arts décoratifs orientaux⁵⁸, et de 4090 cartes géographiques de la série des *Messtischblätter*, cartes du territoire allemand d'une grande précision, réalisées à la fin du XIXe siècle, dont la BNU possédait 6268 pièces en tout⁵⁹. Ils sont intégrés dans les collections de la bibliothèque de Göttingen en 1961, et redécouverts lors de travaux de recherche de livres spoliés parmi les fonds de la Bibliothèque universitaire de Göttingen, menés entre 2008 et 2011, qui révèlent 1000 livres potentiellement spoliés en plus des ouvrages de la BNU. En mars 2011, le directeur de la Bibliothèque de l'Université et de l'Etat de Basse-Saxe informe officiellement l'administrateur de la suspicion d'acquisition irrégulière du fonds cartographique⁶⁰.

Différentes raisons sont avancées pour l'intégration dans les collections de Göttingen de ces documents. Il s'agit d'ouvrages précieux et des uniques in-plano de la BNU, de dimensions hors-normes (63 et 64 cm pour les deux livres⁶¹, 44 x 48 cm pour les cartes⁶²), ce qui a pu leur valoir d'être conservés à part des autres œuvres arrivées de

⁵⁴ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1946, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.3

⁵⁵ Wilfried Enderle, *op. cit.*, p.18-19

⁵⁶ Lettre reproduite dans : Daniel Bornemann, « Les livres au gré des tempêtes de l'Histoire : les collections de la BNU entre 1938 et 1946 », *De Strasbourg à Göttingen : retour sur une histoire oubliée*, Strasbourg, BNU, 2013, p.26 à 41, ici p.40

⁵⁷ Daniel Bornemann, *op. cit.*, p.36

⁵⁸ Dominique Grentzinger, « Deux ouvrages consacrés aux arts décoratifs orientaux (Inde et Siam) », *De Strasbourg à Göttingen : retour sur une histoire oubliée*, Strasbourg, BNU, 2013, p.50 à 59

⁵⁹ Gwénaél Citérin et Francis Fischer, « Une importante collection de cartes géographiques : les « Messtischblätter », *De Strasbourg à Göttingen : retour sur une histoire oubliée*, Strasbourg, BNU, 2013, p.42 à 49

⁶⁰ Wilfried Enderle, *op. cit.*, p.14

⁶¹ Dominique Grentzinger, *op. cit.*, p.53

⁶² Gwénaél Citérin et Francis Fischer, *op. cit.*, p.45

Strasbourg puis d'être oubliés⁶³. Cela a également pu être une spoliation intentionnelle, le personnel de Göttingen voulant conserver des ouvrages précieux⁶⁴.

Motivations des évacuations et rapatriements

Ce qui ressort des rapports annuels de Wickersheimer est que ses priorités dans le retour des livres et la refonte des collections sont purement d'ordre pratique. Quand Ernest Wickersheimer projette de ramener des dépôts, il ne se demande pas lequel est le plus précieux, mais lequel peut être ramené et lequel demandera plus de temps ; quand il projette de reconstituer des collections à partir d'ouvrages qui lui sont donnés ou qu'il récupère, il ne se demande pas lesquels sont les plus chers donc les plus profitables, mais lesquels permettraient de pallier un manque dans les collections qui gêne les professeurs et étudiants qui en auraient besoin.

Une autre question se pose : quel est le réel motif de l'évacuation de l'ULB par les Allemands à la fin de la guerre ? Est-ce la protection des collections ? Le rapatriement des ouvrages qu'ils ont eux-mêmes achetés avec leurs propres fonds, à l'usage d'un public allemand ? La spoliation de livres auxquels ils craignent de ne plus pouvoir accéder si l'Alsace est reconquise ? Il semble que pour les ouvrages ramenés à Göttingen dans le deuxième transport, il s'agisse de la deuxième raison : dans une lettre datée du 17 juillet 1945 adressée à l'ex curateur de la Reichsuniversität Strassburg, Hartmann dit que les livres acquis par les Allemands entre 1940 et 1944 pour l'ULB ont vocation à rester en Allemagne, puisqu'ils étaient destinés lors de leur acquisition à être utilisés pour les besoins des étudiants allemands.

Ernest Wickersheimer semble se questionner à ce sujet. En 1945, il en parle comme de « mesures de protection »⁶⁵ bienvenues, au vu des dommages causés aux œuvres restées à la BNU par le bombardement du 25 septembre 1944. En 1946, il aide Hartmann par une déclaration en sa faveur pour lui éviter de perdre la direction de la Bibliothèque universitaire de Göttingen à cause de la dénazification : « Je sais par des témoignages divers et concordants que M. Hartmann s'est abstenu de toute action politique, que les fonctionnaires alsaciens de la bibliothèque qui étaient placés sous ses ordres sont unanimes à reconnaître non seulement sa parfaite correction, mais aussi sa constante bienveillance à leur égard. En un mot, M. Hartmann n'a laissé à Strasbourg que de bons souvenirs »⁶⁶. Mais il a changé d'avis en 1947 : il parle de « la prétendue mise à l'abri par les Allemands »⁶⁷.

Qu'est-ce qui a bien pu causer ce revirement ? A-t-il appris par une source sûre que les intentions de Karl Julius Hartmann n'étaient pas si innocentes que cela ? Les révélations sur d'autres spoliations de bibliothèques et les difficultés à rapatrier les dépôts, notamment de Göttingen, lui ont-ils mis la puce à l'oreille ? Ou doit-on y voir une simple saute d'humeur, due aux dégâts occasionnés aux ouvrages par les Allemands pendant leur évacuation ?

⁶³ Dominique Grentzinger, *op. cit.*, p.53

⁶⁴ Wilfried Enderle, *op. cit.*, p.21-22

⁶⁵ ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.10

⁶⁶ Cité dans Wilfried Enderle, *op. cit.*, p.20

⁶⁷ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 juin 1947, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.5

Si la question se pose pour les fonds d'ouvrages évacués en Allemagne, ceux restés en France ont en revanche bien été déplacés pour les protéger : leur position géographique proche de Strasbourg fait que dans le cas où les Allemands perdaient l'ULB, ils ne pourraient récupérer ces fonds, ce ne peut donc pas être la raison de leur déplacement.

Mission de recherche en territoire autrichien

La BNU a par ailleurs participé activement à la recherche en territoire allemand et autrichien de livres spoliés, qu'il s'agisse de ses propres livres ou non. Plusieurs sources indiquent par exemple la mission en Autriche d'un certain « M. Dubled », bibliothécaire à la BNU. Il s'agit très probablement d'Henri Dubled⁶⁸, en 1945 âgé de 25 ans et bibliothécaire à la BNU, et qui a par ailleurs écrit une *Histoire de la BNU* entre 1870 et 1950. Nous avons d'ailleurs trouvé sa signature sur une liste d'émargement de cette époque, aux côtés de celles d'Edith Bernardin et des autres bibliothécaires de la BNU⁶⁹.

Jenny Delsaux écrit que « M. Dubled, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire et Nationale de Strasbourg, fut envoyé en Autriche et spécialement à Innsbruck. »⁷⁰. Martine Poulain fait également référence à cette mission⁷¹.

Les archives de la Sous-commission de Jenny Delsaux aux Archives nationales conservent de nombreux documents l'évoquant. Une lettre datée du 15 octobre 1945 d'André Masson⁷² indique : « Tout récemment seulement nous avons appris que notre représentant en Autriche, M. Dubled pourrait peut-être pénétrer dans le dépôt de Tanzenberg, en Carinthie. Aux dernières nouvelles (30 septembre) il se préparait, d'Innsbruck, à y partir. ». Une mission est préparée pour aller reconnaître ce dépôt.

Plus tard la même année, un dépôt de livres important fut ramené de Tanzenberg. Une lettre d'André Masson datée du 10 octobre 1945⁷³ indique qu'il s'agit de « 700 caisses de livres », renfermant des bibliothèques d'une centaine de particuliers tels que Léon Blum et de nombreux professeurs d'université. Jenny Delsaux, dans la conférence de 1945 déjà citée, explique que la réception des œuvres envoyées en train de Tanzenberg a été problématique puisque les livres et les volumes ne correspondaient pas aux listes envoyées précédemment. Il n'est cependant pas certain que les livres ramenés aient été découverts par Dubled. Jenny Delsaux évoque la mission de Dubled

⁶⁸ Pour plus d'informations sur Henri Dubled, voir <https://www.alsace-histoire.org/netdba/dubled-henri/> [consulté le 06/09/2023].

⁶⁹ ABNU, AL 54 II quater D, Unesco 1947-1957

⁷⁰ Jenny Delsaux, *op. cit.*, p. 15. On trouve des erreurs dans l'orthographe des noms et des lieux, mais celles-ci sont imputables aux nombreuses années entre la période à laquelle Jenny Delsaux a dirigé la Sous-commission (jusqu'à 1950) et celle où elle a rédigé ce rapport (publié en 1976).

⁷¹ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, *op. cit.*, p.372

⁷² AN, 17975, lettre d'André Masson, Inspecteur général des bibliothèques à Julien Cain, Administrateur général de la Bibliothèque nationale du 15 octobre 1945. André Masson est fortement lié à la Sous-commission de restitution des livres : c'est à sa demande que Jenny Delsaux accepte de s'en occuper, et il la préside à partir de la mort de Camille Bloch, son prédécesseur, en 1949 ; voir à ce sujet Martine Poulain, « De mémoire de livres : des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 2015, n° 4, p. 176-190, disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-04-0176-001> [consulté le 09/09/2023].

⁷³ AN, 17975, lettre d'André Masson, Inspecteur général des bibliothèques à M. Gandolphe, Directeur de l'Office des biens et intérêts privés du 10 octobre 1945

dans la même conférence sans faire aucun rapport entre les deux : « A la même époque un jeune bibliothécaire archiviste Monsieur Dubled a été envoyé par la Direction des bibliothèques en Autriche et a essayé à plusieurs reprises sans beaucoup de résultats d'obtenir des renseignements précis sur le dépôt de Tanzenberg près de Klagenfurt »⁷⁴. On peut de plus supposer grâce à une lettre datant probablement d'octobre 1945⁷⁵ que Dubled ne se trouvait pas à Tanzenberg au moment où les 700 caisses ont été rapatriées, puisqu'il parle d'y envoyer deux bibliothécaires en renfort à André Masson, qui s'y trouve.

On ne sait pas pour quelles raisons Henri Dubled, simple bibliothécaire âgé de 25 ans, a été envoyé sur cette mission, mais on peut en supposer plusieurs. Son poste à la BNU à cette époque lui aura donné des connaissances et des compétences en matière d'identification de livres spoliés. Il est de plus probable qu'il ait été envoyé en tant que représentant de la Sous-commission aux livres, car une lettre de Masson, actif au sein de la Sous-commission, le désigne comme « notre représentant en Autriche »⁷⁶. Une autre lettre, écrite par Dubled à Masson⁷⁷, indique que Dubled relève de la « Direction de l'enseignement », ce qui corrobore cette hypothèse puisque la Sous-commission dépendait du Ministère de l'Éducation, contrairement à l'OBIP. Elle désigne également Dubled comme « lieutenant » ; or, envoyer des militaires simplifiait les recherches en zones allemandes et autrichiennes occupées par des militaires français, ce qui pourrait justifier sa participation aux recherches en zones occupées.

Recherches des collections spoliées à la BNU effectuées par d'autres services

En parallèle des recherches menées par la BNU elle-même, les recherches d'autres services permettent également de retrouver des œuvres spoliées à la BNU. L'OBIP et la Sous-commission de Jenny Delsaux effectuaient régulièrement des missions en Allemagne et en Autriche pour y chercher des fonds spoliés à des Français, particuliers comme institutions. Ils étaient aidés par les autorités militaires françaises en zone allemande occupée, qui leur permettaient de pénétrer dans les bibliothèques des territoires occupés et d'y effectuer leurs recherches, ainsi que par des membres de leurs services stationnés en zone occupée. Jenny Delsaux évoque par exemple M. Doubinsky, délégué français de l'OBIP en Bavière⁷⁸. Leur aide était précieuse : les rapports de l'OBIP strasbourgeoise indiquent en effet la difficulté à récupérer des œuvres des zones d'occupation britannique, américaine et soviétique, expliquée par le fait que « les agents de l'Office de Strasbourg ne sont pas autorisés à faire la détection et le rapatriement, les opérations étant exclusivement de la compétence des Gouvernements militaires alliés de ces Zones, en liaison avec les Missions françaises accréditées »⁷⁹.

⁷⁴ AN, 17977, Texte de la conférence sur l'activité de la Sous-commission donnée à la « Fac catholique rue d'Assas » le 16 décembre 1945, p.3

⁷⁵ AN, 17975, lettre de M. le lieutenant Dubled à A. Masson, inspecteur général. La date de la lettre n'est pas indiquée, mais puisqu'elle se trouve entre une lettre du 10 octobre 1945 et une du 15 octobre 1945, on peut supposer qu'elle a été envoyée ou réceptionnée entre ces deux dates.

⁷⁶ AN, 17975, lettre d'André Masson, Inspecteur général des bibliothèques à Julien Cain, Administrateur général de la Bibliothèque nationale du 15 octobre 1945

⁷⁷ AN, 17975, lettre de Dubled à Masson déjà citée

⁷⁸ Jenny Delsaux, *op. cit.*, p. 17

⁷⁹ ADBR, Rapport annuel des chefs de service pour l'année 1946, Rapport annuel de M. le Délégué de l'Office des biens et intérêts privés, p.150

Jenny Delsaux écrit par exemple que « le Dr Hofmann [universitaire bavarois rencontré par Jenny Delsaux lors d'une expédition pour y récupérer des ouvrages spoliés] [l]'a aidé en toute circonstance avec un dévouement parfait. Il a obtenu par ses démarches le retour, le 2 septembre 1950 des périodiques et des livres enlevés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg et détenus par la Bibliothèque d'Erlangen »⁸⁰. Cependant, il s'agit de la seule mention de cette restitution trouvée. On ne sait pas dans quelles circonstances ces livres ont été spoliés ni de quelle manière ils ont été redécouverts.

La recherche de ces ouvrages n'est cependant pas achevée. Selon Daniel Bornemann⁸¹, « Les réserves de la BNU contiennent encore, parmi les manuscrits, quelques tristes fantômes indiquant « disparu, récolement⁸² 1947 » », et c'est probablement le cas également des récolements suivants. Sont-ce des livres ayant été détruits pendant la guerre, par exemple à Barr ? Ou bien sont-ce des livres empruntés juste avant le départ de la BNU à Clermont-Ferrand et jamais rendus par la suite ? Ou s'agit-il de livres spoliés et conservés autre part ? La seule manière de le savoir est de continuer à espérer que quelqu'un les découvrira un jour et voudra bien les restituer à la BNU.

⁸⁰ Jenny Delsaux, *op. cit.*, p.18

⁸¹ Daniel Bornemann, *op. cit.*, p.37

⁸² Le récolement consiste à vérifier que les ouvrages dans les rayons d'une bibliothèque correspondent bien à ceux indiqués dans le catalogue, pour remarquer des vols, pertes ou erreurs de rangement. A la BNU, ils sont ordinairement faits une fois par an, à chaque fois sur une ou plusieurs sections des collections, afin que l'ensemble des collections soit traité régulièrement.

III. Les recherches au sein des collections de la BNU

Les conséquences de la difficulté de la réinstallation à Strasbourg

En 1945, la tâche à accomplir à la BNU est immense⁸³. Il faut préparer la réouverture de la bibliothèque et des services au public, réintégrer les dépôts rapatriés dans les collections, remettre en place les volumes et catalogues, commencer à reconstituer les sections manquantes du catalogue, comme la section médecine, à l'aide d'achats et de dons. A cela s'ajoutent des problèmes financiers : les sommes allouées par l'Etat sont insuffisantes. En 1947, Wickersheimer est obligé de demander au Conseil général du Bas-Rhin la prise en charge de la rémunération de 6 auxiliaires chargés de la remise en place des volumes, car il craint de ne pas pouvoir conserver ce personnel à la suite de compressions budgétaires des subventions du Ministère de l'Education nationale⁸⁴. Edith Bernardin se dit « harcelée »⁸⁵ dès 1948 pour mettre fin aux actions du Service de restitution des livres, trouvé trop coûteux et trop lent. Par conséquent, l'état des lieux des collections ne fut pas commencé immédiatement.

En 1947 a lieu le premier récolement depuis le retour de la BNU à Strasbourg. Il porte sur le fonds de médecine. Sur 169.560 ouvrages, 52.058 manquent à l'appel. Parmi eux, de nombreux sont en piteux état voire irréparables. Le récolement n'a de plus pas porté sur les périodiques courants ni sur les milliers de brochures, de dissertations et de tirés à part⁸⁶. Le récolement de 1948 a porté sur la section A (revues de caractère général, publications des Sociétés savantes, bibliographies, encyclopédies, ouvrages relatifs aux Universités et aux Académies), section victime du 25 septembre 1944. Sur 131.826 volumes non périodiques, 2261 sont manquants et 1.177 mutilés ; parmi les 1.302 collections de périodiques, 1944 volumes sont manquants et 1.099 mutilés⁸⁷. Les récolements des années suivantes indiquent eux aussi de nombreux livres disparus ou à réparer.

La réappropriation des collections par le personnel a été d'autant plus difficile que pendant la guerre, l'ULB a été « abondamment dotée par le IIIe Reich », crédit « exclusivement accordés à l'accroissement des collections ainsi qu'à la reliure », ce qui a permis à Hartmann de faire de nombreuses acquisitions⁸⁸ ; l'administration allemande de l'ULB a également modifié certaines habitudes de fonctionnement de la BNU, notamment concernant les commandes, entrées et demandes de prêt.

En 1945, il ne reste plus comme personnel que 4 bibliothécaires, 1 gardien-chef et 6 gardiens, et 25 employés⁸⁹, dont le dévouement est immense mais tout juste suffisant pour la tâche à accomplir. Par conséquent, les ajouts aux collections faits par les Allemands

⁸³ Claude Lorentz, 2015, *op. cit.*, p.317

⁸⁴ ADBR, Conseil général du Bas-Rhin, 2^e session ordinaire de 1947, session extraordinaire de novembre 1947 et session extraordinaire de janvier 1948, rapports et délibérations, n°117. Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg – Participation financière du département

⁸⁵ AN, 17976, lettre de M^{me} Bernardin, OBIP Strasbourg à Jenny Delsaux, 22 février 1948

⁸⁶ ABNU, Procès-verbal du CA du 28 juin 1948, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.4 et 5

⁸⁷ ABNU, Procès-verbal du CA du 13 décembre 1948, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.3

⁸⁸ ABNU, Procès-verbal du CA du 18 mai 1945, rapport annuel de M. Wickersheimer, p.6

⁸⁹ *Ibid.*, p.7

pendant la guerre n'ont pas pu être analysés immédiatement, et l'on n'a pas pu indiquer que certains d'entre eux provenaient en réalité de spoliations.

On comprend également que le désordre régnant dans les collections ait pu causer des erreurs lors de l'intégration aux collections des ouvrages à trier, malgré la présence complète et en bon état des catalogues. Une conséquence possible est que, parmi les œuvres que les Allemands avaient spoliées mais n'avaient pas eu le temps d'ajouter aux collections ou d'envoyer en Allemagne, certaines aient été intégrées involontairement aux collections par le personnel de la BNU après la guerre. Celles-ci étaient en effet mélangées aux autres documents de la bibliothèque dans les décombres du bâtiment place de la République. Ernest Wickersheimer parle ainsi des « amas hétéroclites qui encombrant une partie de l'étage inférieur des magasins ainsi que la plupart des bureaux : volumes revenant du prêt, ouvrages déplacés, livraisons de périodiques, ouvrages non catalogués, livres séquestrés par les Allemands ou ramassés dans les appartements et d'autres locaux laissés à l'abandon »⁹⁰.

Attributions de livres issus de spoliations

De plus, la BNU a reçu après la guerre de nombreuses attributions de livres ne pouvant être restitués. Or, celles-ci n'ont pas systématiquement été indiquées comme issues de spoliations. Les archives permettent d'identifier plusieurs origines d'attributions à la BNU de livres spoliés et non restituables.

La Commission de choix, créée à la suite du décret du 30 septembre 1949, chargée de l'attribution des objets précieux non restitués, a attribué au total 22 ensembles de documents à la BNU entre novembre 1949 et décembre 1953⁹¹.

Le 31 mars 1950, la BNU se voit attribuer 260 volumes et fascicules. La liste complète de ces ouvrages est disponible aux archives de la BNU⁹². On peut supposer que ces ouvrages étaient des attributions du Service de restitution des livres spoliés d'Edith Bernardin, car cette liste en provient.

Une attribution conséquente⁹³ a été cherchée au 20 bis avenue Rapp à Paris le 22 décembre 1950, arrivée à Strasbourg les 28 et 29 décembre. Il s'agit de 46 caisses plus un livre et un paquet, consistant en 42 caisses de catalogues reliés de ventes publiques de tableaux et d'œuvres d'art et d'ouvrages d'art en langue allemande, provenant des spoliations allemandes et attribuées par la Sous-commission aux livres de Jenny Delsaux, et un livre et un paquet attribués par la troisième Commission de choix. Les 4 caisses restantes sont des dons de bibliothèques sinistrées.

Jenny Delsaux évoque une attribution par la Sous-commission à la BNU de livres de médecine : « Les livres anciens de médecine non identifiables et non réclamés furent

⁹⁰ *Ibid.*, p.11

⁹¹ Martine Poulain, 2015, *op. cit.*

⁹² ABNU, AL 54 II quater D, Dons et spoliations

⁹³ *Ibid.* ; ABNU, AL 54 II quater D, Dons reçus du service des spoliations Paris ; AN, 17976, lettre numérotée 67.18 de Jenny Delsaux à Maurice Picard [parfois orthographié Piquart], Administrateur de la BNU depuis le départ à la retraite d'Ernest Wickersheimer le 30 avril 1950.

d'abord présentés au Dr Hahn, Conservateur en Chef de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, ensuite à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, dont la section de médecine repliée à Barr (Bas-Rhin) avait été complètement détruite par un incendie pendant la guerre »⁹⁴. Le rapport annuel de Wickersheimer de 1949⁹⁵ indique que la BNU s'est vue attribuer 509 volumes de médecine par l'OBIP ; au vu des rapports complexes entre la Sous-commission de Jenny Delsaux et l'OBIP, dont les missions étaient similaires et parfois identiques et qui travaillaient bien souvent ensemble, on peut supposer qu'il s'agit des mêmes ouvrages, attribués à la fois par l'OBIP et par la Sous-commission.

Enfin, la liste des institutions spoliées établie par Martine Poulain signale que la BNU s'est vue attribuer en 1950 « 6 caisses (86 + 73 + 128 + 61 + 39 + 59 vol.) + 1 caisse (65 vol.) »⁹⁶. Ces chiffres ne correspondant pas à ceux d'une autre attribution, on peut supposer qu'il s'agit d'une autre encore, mais on ne peut en donner plus de détails.

Les procédures de traitement de ces attributions étaient claires, au moins pour celles provenant de la Commission de choix. Il s'agit d'un dépôt : les documents ne sont pas donnés à la BNU, mais y sont entreposés en attendant que leurs propriétaires se manifestent. Le décret du 30 septembre 1949 qui institue cette Commission de choix indique : « Ces bibliothèques ou établissements seront tenus d'inscrire ces livres et manuscrits dès qu'ils les auront reçus sur un inventaire provisoire, mis jusqu'à l'expiration du délai légal de revendication [de 3 ans], à la disposition des collectionneurs pillés ou spoliés ; ces livres ou manuscrits devront être communiqués à ces collectionneurs sur leur demande »⁹⁷. Cependant, 3 ans plus tard, aucune consigne n'est donnée aux bibliothèques. On comprend donc que ces livres aient pu être simplement intégrés aux collections par la suite, sans mention d'origine ou en les estampillant comme « don ».

Recherches récentes dans les collections de la BNU

Ainsi, deux catégories d'ouvrages provenant de spoliations - les uns ajoutés aux collections volontairement pendant la guerre ou par mégarde par la suite, les autres provenant d'attributions -, dont l'origine aurait dû être indiquée, se sont retrouvées perdues dans les vastes collections de la BNU. C'est sur celles-ci que se sont portées les recherches récentes au sein des collections de la BNU.

Ces recherches ont été menées sur l'impulsion de Martine Poulain⁹⁸. Après avoir identifié, dans 42 bibliothèques, des ouvrages attribués entre 1949 et 1953 par la

⁹⁴ Jenny Delsaux, *op. cit.*, p.38

⁹⁵ ABNU, Procès-verbal du CA du 16 juin 1949, rapport annuel de M. Wickersheimer, « VII. Reconstitution des fonds sinistrés »

⁹⁶ *Liste des institutions spoliées. Restitutions ou attributions de livres entre 1946 et 1950* du Mémorial de la Shoah, établie par Martine Poulain, ligne Bibliothèque nationale et universitaire.

Disponible en ligne : https://bibliotheques-spoliees.memorialdelashoah.org/document/institutions.php?_ga=2.248402567.1490380865.1693405165-1825679841.1693405164 [consulté le 28/08/2023]

⁹⁷ Décret n° 49-1344 du 30 septembre 1949 relatif à la fin des opérations de la commission de récupération artistique (Journal officiel du 2 octobre 1949, p.9815), cité dans Martine Poulain, 2015, *op. cit.*

⁹⁸ Martine Poulain, 2015, *op. cit.*

Commission de choix, elle a entrepris de toutes les contacter durant l'hiver 2013-2014. Elle leur a indiqué quels ouvrages leur avaient été attribués et leur proposa d'indiquer l'origine des ouvrages dans leur notice. Concernant la BNU, les documents attribués ne portaient pas encore de mention de provenance ; elles furent indiquées pour les 22 ensembles de documents suite à des échanges avec Martine Poulain, par une mention en zone de notes de la « Commission de choix de la Récupération artistique ».

Cette intervention de Martine Poulain, ainsi que ses nombreux autres travaux de recherches autour des spoliations les années précédentes et par la suite, en particulier son ouvrage de 2008 déjà cité, a déclenché un mouvement de recherche et d'identification de livres spoliés au sein des collections des bibliothèques. Plusieurs travaux de recherche de livres provenant de spoliations au sein des collections de la BNU ont eu lieu⁹⁹.

En 2014 a eu lieu un premier repérage dans les collections. Un travail initial a été accompli par Pierre Metzger (conservateur à la BNU), qui a établi une première liste après avoir compulsé le registre d'entrée des dons et dépôts, ainsi que les registres d'inventaires alphabétiques pour la lettre A. À partir de cette liste, Xavier de Saint-Chamas, stagiaire à la DCP¹⁰⁰ en juillet-août 2014, a mené une enquête en magasins pour noter les marques de provenance figurant sur les ouvrages spoliés, lorsqu'il y en avait. Ces travaux ont mené à l'établissement d'une liste de 1216 titres d'ouvrages spoliés. Certains ne sont cependant plus présents dans les collections de la BNU et sont uniquement référencés dans les registres, car retirés des collections entre-temps pour diverses raisons.

Le travail de recherche le plus important est celui mené par Laurie Aoustet du 2 février au 7 mai 2015¹⁰¹. Frédéric Blin, conservateur à la BNU, a proposé un travail de repérage de ces ouvrages comme sujet de stage, dans le cadre du mouvement lancé par Martine Poulain.

Laurie Aoustet reprend les résultats de Pierre Metzger et Xavier de Saint-Chamas et les complète par des recherches plus approfondies, en trois axes distincts : « le repérage des ouvrages signalés comme spoliés dans les registres alphabétiques, la recherche de marques de provenance sur les ouvrages eux-mêmes en magasin et les recherches d'informations et d'archives pour documenter l'histoire des collections et des propriétaires spoliés ».

Nous n'analyserons pas ici en détails ses recherches, déjà reprises précisément par Catherine Maurer¹⁰². Nous évoquerons néanmoins certains de ses résultats importants ici.

Elle a complété la liste établie précédemment, l'étendant à 4253 titres après reprise de tous les registres de la BNU. Elle remarque notamment une forte prédominance des fonds d'Alsatiques (1409 documents) et d'Histoire de l'art (1080 documents). On peut faire des suppositions quant aux raisons de la forte présence de livres provenant de spoliations dans ces fonds. Concernant les Alsatiques, il est probable que la BNU, de par son histoire,

⁹⁹ Nous remercions Claude Lorentz, conservateur à la BNU, de nous avoir mis à disposition des synthèses de ces différents travaux de recherche.

¹⁰⁰ Le stage DCP est un stage accompli pendant la formation suivant la réussite du concours du Diplôme de Conservateur du Patrimoine (DCP).

¹⁰¹ Rapport de Laurie Aoustet sur son stage DCP du 2 février au 7 mai 2015. Il n'a pas été publié. Toutes les citations ci-après en proviennent.

¹⁰² Catherine Maurer, 2019, *op. cit.* Voir également le billet n°4 de l'exposition de la BNU *Face au nazisme : le cas alsacien* (2022-2023), sur les « Bibliothèques spoliées », écrit par Jérôme Schweitzer, conservateur à la BNU : <https://bnu.hypotheses.org/7634> [consulté 10/09/2023].

sa position géographique et son fonds déjà important d'Alsatiques, ait concentré les attributions d'Alsatiques après la guerre. Il est également possible que les Alsatiques de la Goethehaus non restitués par le service d'Edith Bernardin aient été intégrés aux fonds de la BNU. Les ouvrages d'Histoire de l'art, quant à eux, proviennent probablement, au moins en partie, des 42 caisses d'attribution d'ouvrages d'art par la Sous-commission de Jenny Delsaux.

Laurie Aoustet distingue trois situations d'ouvrages spoliés, dont deux sont pertinents ici. Il y a d'abord « toute une série d'ouvrages entrés pendant la guerre, essentiellement en 1943 et 1944. La grande majorité d'entre eux n'apparaissent pas dans le catalogue général et/ou sont signalés comme manquants dans les registres. [...] On peut également noter que ces ouvrages sont souvent indiqués comme manquant lors des récolements réalisés dans les années 1970. La mention de l'absence des collections en magasin paraît tardive. Soit il n'y a pas eu de récolement réalisé sur ces collections entre 1945 et les années 1970, soit ces ouvrages ont disparu entre-temps pour une raison inconnue. ». Puisque les récolements se sont faits lentement au vu de la tâche déjà immense à accomplir à cette époque et du mauvais état des collections, on peut en effet supposer que certaines sections n'ont en effet pas été récolées avant les années 1970. Il paraîtrait étrange que spécifiquement les livres issus de spoliations aient disparu entre 1945 et les années 1970 ; à moins qu'ils aient été retriés et restitués aux spoliés par la BNU par la suite, mais il aurait été étrange de ne pas les retirer des catalogues dans ce cas-là.

L'autre cas d'ouvrages spoliés qui nous intéresse consiste en « quelques ouvrages spoliés entrés à la BNU de manière irrégulière pendant la période 1941-1944. Ces ouvrages sont inscrits dans les registres entre 1941 et 1944 et sont également accompagnés de la mention « ouvrage appartenant à un spolié, rendu à son propriétaire » ou « livre spolié restitué ». Rappelons que ces indications ont été ajoutées après-guerre, ce qui veut dire qu'il y a eu un travail sur les collections entrées pendant la guerre pour retrouver leur provenance. ». On ne sait pas cependant si ces ouvrages ont été restitués suite à des demandes précises de spoliés concernant des ouvrages déjà identifiés par eux, ou bien après un travail minutieux d'examen des ouvrages entrés dans les collections pendant la guerre par une équipe de la BNU, voire par le Service de restitution des livres spoliés d'Edith Bernardin.

Depuis février 2022, un travail de signalement de l'origine des livres issus de spoliations est en cours à la BNU, à partir de la liste établie par Laurie Aoustet¹⁰³. En juin 2023, 180 ouvrages sur 4253 étaient signalés spoliés dans le catalogue de la BNU et dans le SUDOC. Ce travail est mené par le service Bibliothèques et données numériques (Perrine Hamman) de la BNU. Jérôme Schweitzer indique que de futures restitutions des livres signalés sont envisageables, mais nécessiteraient du personnel alloué spécifiquement à cette tâche.

¹⁰³ Note sur les collections spoliées dans les fonds de la BNU de juin 2023 par Jérôme Schweitzer, conservateur à la BNU ; elle n'a pas été publiée.

Bilan

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est liée aux spoliations faites par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale de plusieurs façons : livres de particuliers intégrés aux collections de l'ULB pendant la guerre à identifier, dépôts de livres de particuliers abandonnés à Strasbourg et à trier et restituer, livres de la BNU emmenés en Allemagne à retrouver et rapatrier, attributions à la BNU après la guerre de livres spoliés non restituables.

Cette diversité de situations des livres entraîne des moyens de traitement différents. Certains nécessitent un tri de grands volumes de livres, d'autres des recherches minutieuses au sein de catalogues, d'autres encore le soutien d'institutions françaises et allemandes pour rechercher des ouvrages perdus.

Ce sont des recherches encore inachevées, qui demanderaient encore d'y consacrer du temps aujourd'hui. L'exemple des livres retrouvés à Göttingen, ou encore des livres issus de spoliations signalés aujourd'hui dans le catalogue de la BNU, en est la preuve.

On peut néanmoins admirer le travail immense accompli par des individus comme Ernest Wickersheimer, Edith Bernardin et Jenny Delsaux, dont les résultats, si on peut en montrer des failles, restent exceptionnels.

Maëlle André

Avec la participation de :

Sara Gougeon

Amandine Hurstel

Aurélien Koehl

Marie Metzger

K B/L au lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg